Image not found or type unknown

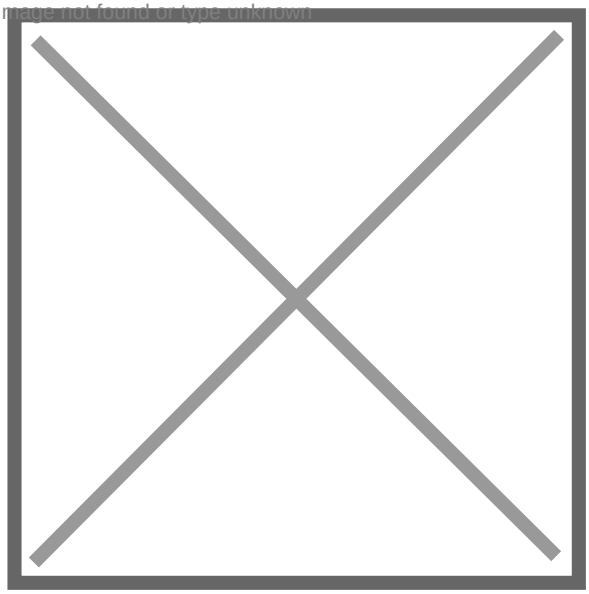

Chômage partiel en travaillant de nuit

Par **doumanours**, le **09/02/2009** à **16:19**

Bonjour,
je travaille dans la métallurgie, dans une entreprise sous traitant pour l'automobile (PSA , Renault, VW, TRW, Bosch, ...) j'ai vu sur des forums que le décret pour les 60% est maintenant officiel, mais moi mon problème c'est que je taf de nuit, d'après ce que je sais, en chômage partiel, en plus des 60% du salaire brute, l'employeur doit aussi versé 50% peut être mm 60 avec la nouvelle loi, sur la prime majoration hrs de nuit !!!
donc je voudrais savoir le calcul du retrait hrs chômées, et celui des 2 lignes d'allocations de chômage partiel avec les chiffres qui suivent (en ce basant tjrs sur les 50%):

horaire mensuel 151hrs67
salaire de base : 1830.81 €
taux horaire moyen : 12.071€
ancienneté 176.75€
taux horair moyen : 13.434€
majoration hrs de nuit 57h52 à 2.687€ = 154.54€

et 35hrs de chômage partiel

si je demande cela, c'est qu'à mon avis mon entreprise nous ôte 35hr x (13.434 +(154.54/151.67hrs))
soit 35hr x 14.453
et au total nous rajoute comme prime d'allocation chômage partiel 50% de cette somme

pour moi, il devrait nous retirer comme les ouvriers d'équipe : 35 hrs x 13.434€ (taux horaire moyen)
et nous rajouter au total : 35hr x ((13.434+2.687)x50%)

je trouve rien de précis sur cela
merci bonne soirée
salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés